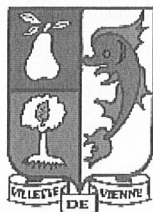


**MAIRIE**  
DE  
**VILLETTE-DE-VIENNE**  
272 route de Marennes  
**38200**  
Téléphone 04 74 57 98 09  
Télécopie 04 74 57 09 13



**ARRÊTÉ**  
**N° ADV 2026.03.31.011**  
**DÉLÉGATION PERMANENTE DE**  
**CERTAINES FONCTIONS DU MAIRE**  
**À**  
**UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**  
**Sophie MARTINEZ**

La maire de la Commune de Vilette-de-Vienne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Vu le tableau du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de madame Sophie MARTINEZ, conseillère municipale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Délégation de fonction est donnée à madame Sophie MARTINEZ, conseillère municipale, pour intervenir dans le domaine suivant :

**COMMUNICATION  
RELATION AUX AGRICULTEURS**

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Gestion de la communication communale au travers de ses différents supports,
- Relations aux agriculteurs : mise en valeur des agriculteurs, consultation sur les projets pouvant les impacter

**ARTICLE 2**

La conseillère déléguée est chargée de l'étude des dossiers et du suivi des projets. Elle rend compte régulièrement de l'avancement de ses missions à son adjoint de commission.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**ARTICLE 5**

Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne,

Fait à Villette-de-Vienne, le 31 mars 2026  
La maire,

31 Mars 2026

*[Handwritten signature]*

Cristelle VEILLARD

*[Handwritten signature]*

